

Réalisme et pragmatisme

■ L'adoption, et en particulier l'adoption internationale, a toujours été en mouvement, évoluant au gré d'une actualité souvent chaotique, ponctuant parfois le parcours des candidats à l'adoption d'espoirs et de désillusions. Depuis quelques années, les changements s'accroissent et un nouveau paysage de l'adoption se dessine. En France, si l'année 2010 a été marquée par la forte mobilisation autour d'Haïti et 2011 par une baisse importante des adoptions internationales, espérons que 2012 sera l'année de la prise de conscience.

Prise de conscience du fort infléchissement des adoptions internationales, de la tendance de plus en plus marquée des pays d'origine à proposer en priorité à l'adoption internationale des enfants grands, en grande fratrie, porteurs de pathologie ou de handicap, et, phénomène plus récent mais probablement émergent, d'une exigence légitime de certains pays d'origine d'une « formation » des candidats à l'adoption. Au-delà de ce constat et de la prise de conscience qui en découle, il est impératif que la France se pose les bonnes questions et se penche sur la nécessaire adaptation de son dispositif actuel.

Comment répondre au mieux aux demandes des pays d'origine ? Quelle prise en compte des besoins des enfants aujourd'hui adoptables ? Quelle préparation et quel accompagnement des candidats à l'adoption ? Si demain, de plus en plus de pays exigent une préparation/formation des futurs parents, comment la France compte-t-elle y répondre ?

Il ne suffit pas de balayer ces questions d'un revers de manche en se contentant de déléguer leur mise en œuvre aux opérateurs, il est de la responsabilité de l'Autorité centrale française d'impulser et d'encadrer cette mutation, il est de la responsabilité du politique de faire évoluer notre législation et nos pratiques.

De nombreux pays d'accueil ont déjà mis en place des dispositifs obligatoires, plus adaptés, de préparation de leurs candidats à l'adoption. La France laissera-t-elle une fois de plus passer le train des réformes indispensables, abandonnant ainsi sur le bord du chemin des milliers de postulants dont l'agrément et le projet familial ne correspondront pas aux besoins des enfants adoptables et aux demandes des pays d'origine ?

Les timides avancées de la proposition de loi parlementaire sur une *expérimentation* de modules de préparation *dans les départements volontaires* sont insuffisantes ; elles repoussent de plusieurs années la promulgation d'une réforme réaliste et pragmatique. C'est aujourd'hui que la question se pose, demain, il sera probablement trop tard.

Geneviève Miral

*Présidente d'Enfance & Familles d'Adoption
Membre du Conseil supérieur de l'adoption*